Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Comment faire une tierce opposition

Par adelineaa

Bsr
Je sollicite l'aide de la communaute avant de prendre une decision importante
Je suis proprietaire dans une petite copropriete qui est placee actuellement sous administration provisoire au titre de l'art 29.1.
Nous venons de recevoir un courrier de l'administrateur provisoire de notre copriete, qui nous indique qu'il y a eu un jugement qui vient de lui etre remis dans lequel notre copropriete est condamne à payer de l'argentt au coproprietaire grace auquel il a ete designe dans notre copropriete
Par la meme occasion l'administrateur nous indique qu'il ne va pas faire appel.
Etant donné que cette attitude destinée à favoriser ce coproprietaire et à le recompenser pour service rendu, et surtout que le delai d'appel est dépassé, que puis je faire pour contester ce jugement et defendre mes interets?
ESt ce que mon epouse qui n'est pas proprietaire de mon appartement situé dans la copropriete dont elle etait la syndic benevole en 2013 (en tant qu'epouse de coproprietaire) avant la designation de l'administrateur provisoire, peut introduire une tierce opposition, car elle a ete mise en cause dans le jugement?
Cordialement